



Ville de Thiers

Hôtel de Ville
1, rue François Mitterrand
CS 60201
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80
contact@thiers.fr
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/069

ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

Objet : Réglementation de l'accès à la salle Espace et du stationnement sur le parvis

Le Maire de Thiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-2,

Vu le Code de la route, en particulier l'article R 417-10,

Vu le Code pénal en particulier l'article R 610-5,

Considérant le rapport d'expertises permettant la réouverture partielle de la salle de spectacle « Espace » située place Saint Exupéry.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Seul l'accès au rez-de-chaussée de la salle Espace Place Saint Exupéry est autorisé.

Le stationnement est autorisé sur l'ensemble du parking de la Place Saint Exupéry.

ARTICLE 2 : Les accès au reste du bâtiment sont réservés aux seules personnes dûment habilitées par l'autorité compétente jusqu'au terme des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction sera constatée et réprimée conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Thiers, Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur général des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers – 1 Rue François Mitterrand CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : contact@thiers.fr dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 24 Janvier 2025
L'Adjoint Délégué à la Sécurité,



Sylvain HERMAN